



ECOLE INTERNATIONALE DE SUMI-E

PRESENTATION GENERALE

L'Ecole enseigne la méthode de peinture sumi-e du Maître internationalement reconnu **Beppe Mokuza** (*voir une courte biographie des enseignants page 4*). Le sumi-e est la peinture traditionnelle japonaise à l'encre de Chine, le terme japonais « sumi » signifie encre noire, « e » signifie peinture (*voir « Qu'est-ce que le sumi-e » page 2*).

L'Ecole est ouverte à tous, elle est particulièrement destinée aux personnes qui souhaitent faire de **l'enseignement** du sumi-e leur **métier**, à celles qui cherchent à **approfondir** leur pratique personnelle, aux artistes qui désirent acquérir de nouvelles **compétences**, cela en 4 ans.

L'Ecole accueille également toutes les personnes qui souhaitent pratiquer dans une perspective de **loisirs**, y compris les débutants en sumi-e et en Arts Plastiques.

L'enseignement est donné lors de **séminaires**, jusqu'à plus de 200 heures par an (*voir « Calendrier » page 3*). La pratique s'appuie sur un ensemble de modèles conçus spécifiquement pour une progression sur la durée du cursus. Un cycle de cours théoriques permet d'aborder l'ensemble des racines du sumi-e : historiques, philosophiques, culturelles, ... ainsi que des points techniques.

Les participants **loisirs** peuvent s'inscrire à une **fraction** de chaque séminaire, soit 1 à 10 demi-journées au choix à Versailles, soit le weekend, sur le temps de chaque séminaire.

Pour tenir compte de l'éloignement des stagiaires, les formats longs de séminaires ont été encore privilégiés à la rentrée 2024, et pour faciliter l'intégration de la formation dans la vie personnelle, les stagiaires peuvent choisir les stages parmi ceux proposés, des **crédits de formation** sont attribués à chaque stage suivi, l'examen de fin d'année peut être passé lorsque les crédits accumulés correspondent à l'ensemble des compétences demandées. La durée de formation est donc individualisée.

Comme le programme est commun à tous les élèves, alors que chacun est à un point très différent de son chemin, un programme de **suivi individuel** fait partie du cursus, pour soutenir l'effort de pratique personnelle entre deux séminaires. 30 heures par an de suivi sont allouées à chaque élève.

Malgré les spécificités décrites ci-dessus, les séminaires sont **ouverts à tous**. En tant qu'auditeur libre, il est possible de ne suivre qu'une partie des séminaires (*voir « Tarifs » page 3*).

QU'EST-CE QUE LE SUMI-E ?

« D'origine chinoise, cette méthode de peinture à l'encre de Chine appelée sumi-e a été introduite au Japon par des moines zen il y a plus de cinq siècles. Avec un simple pinceau, une barrette d'encre, une pierre et du papier de riz, on concentre son attention sur le moment présent. On laisse aller ses pensées, on élimine les tensions du corps grâce à une bonne posture et une respiration correcte. Cette façon de peindre peut révéler la créativité de celui qui la pratique, le rendre plus sensible, plus attentif et plus harmonieux dans l'acceptation de soi, des autres et de ses propres difficultés et le mettre en lien avec la source de la vie qui est en lui. Les élèves travaillent tous ensemble dans l'harmonie et la concentration, dans une atmosphère calme et silencieuse. Il n'y a pas de compétition en vue d'un résultat, c'est un travail de patience qui vise à affiner la sensibilité de chacun, pour arriver à une caractéristique définie de son propre mode expressif et à la fluidité du geste, comme si produire une fleur, un rocher, un bambou émanait presque naturellement de notre propre corps. » (D'après Beppe Mokuza)

すゝ
然
意



CALENDRIER 2024-2025

Dimanche 22 septembre 2024, avec A. Plaignaud au Dojo Zen de Paris
Du samedi 19 au mercredi 23 octobre 2024, avec B. Mokuza, "Esprit du Geste", AZI
Du samedi 26 au mercredi 30 octobre 2024, avec A. Plaignaud, à Versailles
Dimanche 06 octobre 2024, avec A. Plaignaud au Dojo Zen de Paris
Dimanche 24 novembre 2024; avec A. Plaignaud au Dojo Zen de Paris
Du mercredi 18 au dimanche 22 décembre 2024, avec A. Plaignaud, à La Bourdette
Du mardi 04 soir au dimanche 09 Février 2025, avec B. Mokuza, à Een-West (Pays-Bas)
Du samedi 15 au mercredi 23 Février 2025, avec A. Mercier, Doigts d'Or, AZI
Du samedi 6 au mercredi 10 avril 2025, avec A. Plaignaud, à Versailles
Du mardi 22 soir au dimanche 27 avril 2025; avec A. Plaignaud, lieu à définir
En juin 2025, avec B. Mokuza, à Alba (Italie)
En août 2025, avec B. Mokuza, à Alba (Italie)
D'autres dates en 2025 à venir, au DZP et en stage résidentiel ou non.

Les cours sont donnés en français, en anglais, en italien.



INFORMATIONS PRATIQUES

Lieux des stages :

Versailles : 2 T rue de Savoie, 78000 Versailles

Een-West : Natuurvriendenhuis Allardsoog, Jarich van der Wielenwei 42, Een-West, Pays-Bas

Alba : Bodai Dojo, via Fratelli Ambrogio, 25, 12051 Alba (CN), Italie

AZI : Temple Zen de la Gendronnière, 41120 Valaire

La Bourdette : 14 côte de la Bourdette, 81500 Pratviel

MODALITES D'INSCRIPTION

Il est demandé, en préalable à l'inscription au cursus complet, une lettre de motivation et un entretien avec Beppe Mokuza et avec Alain Plaignaud, respectivement Président d'honneur et Président de l'Ecole.

Le délai d'accession à la formation est donné par la plus proche date de séminaire suivant l'inscription, qui convient au stagiaire et qui offre une place disponible. Tout parcours de formation peut commencer à tout séminaire du programme grâce à l'individualisation de la formation.

L'Ecole s'attache à inclure toute personne dans ses activités, en conformité avec la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Les grands types de déficits qui peuvent créer une situation de handicap, soit incompatible, soit pouvant être compensé, sont décrits dans les documents « Programme détaillé » disponible sur le site web et « Livret d'accueil du stagiaire » disponible sur demande.

Un entretien préalable à l'inscription, mené par le référent handicap, permet d'aborder méthodiquement les diverses situations rencontrées au cours des activités, où la personne pourrait se trouver handicapée. A l'issue de l'entretien, une décision est prise sur la faisabilité d'une compensation ou d'un aménagement de l'environnement en coordination avec les équipes pédagogique et logistique.

Une attestation signée des représentants légaux est demandée pour les mineurs.

Il est demandé à tous les participants de prendre connaissance du Règlement Intérieur de l'Ecole et de signer les Conditions Générales de Vente.

TARIFS

Le montant de l'année 2024-2025 est de 2.600 €. Les conditions de règlement sont décrites dans le Règlement Intérieur, en particulier les possibilités de paiement échelonné.

Pour les auditeurs libres, le montant des stages est de 535 € à Versailles, 575 € à La Bourdette, 720 € à Een-West, 550 € pour 9 jours et 425 € pour 5,5 jours à Alba.

Les ateliers sumi-e au Temple Zen de la Gendronnière sont organisés par l'AZI et sont indiqués comme simples opportunités de pratique individuelle supplémentaire.



QUI SOMMES-NOUS ?

L'Ecole est une association sans but lucratif, dont le siège est à Versailles, et dont la mission est de promouvoir l'enseignement et la pratique de la peinture traditionnelle japonaise (sumi-e) selon la méthode du Maître de sumi-e Beppe Mokuza.



LES ENSEIGNANTS



BEPPE MOKUZA

Président d'honneur de l'Ecole.

Beppe Mokuza est un moine appartenant à la tradition du Bouddhisme Zen Sôtô, il est disciple du Maître Zen Roland Yuno Rech. Il est fondateur du Bodai Dojo à Alba, en Italie du Nord. Pendant 30 ans il a dédié sa vie au sumi-e et à la pratique de la méditation Zen, exposant ses œuvres et donnant des conférences à travers toute l'Europe. Depuis qu'il s'est mis en chemin, Beppe Mokuza associe la pratique de la méditation Zen avec celle de la peinture sumi-e. Pour découvrir Beppe Mokuza : <http://sumi-e.fr>



ALAIN KEIGYO PLAIGNAUD

Président de l'Ecole.

Alain Plaignaud pratique la méditation zen depuis 2007 et a rencontré Beppe Mokuza à cette occasion en 2013. En 2017 il interrompt sa carrière d'ingénieur pour se consacrer pleinement à la pratique du sumi-e et de la méditation zen. En 2023 il devient moine Zen.



POUR EN SAVOIR PLUS

Pour plus d'informations, en particulier sur le Règlement intérieur et les Conditions générales de vente, merci de vous reporter au site de l'Ecole : <https://ecole.sumi-e.fr> ou d'adresser un email à : ecole@sumi-e.fr